



CLINIQUE DOCTORALE  
AIX GLOBAL JUSTICE

Clinique de Droit international  
des droits de l'Homme

[www.aixglobaljustice.org](http://www.aixglobaljustice.org)

**Appel à contribution -  
Rapporteur spécial sur la  
promotion et la protection  
des droits de l'Homme  
dans le contexte des  
changements climatiques**

**« La responsabilité des  
entreprises dans le  
contexte des droits de  
l'Homme et des  
changements climatiques »**

Novembre 2023

Ce travail a été réalisé sous la coordination de membres de la Clinique doctorale de droit internationale des droits de l'Homme et grâce au concours d'étudiants cliniciens en droit.

Ce document, présenté par *Aix Global Justice*, a pour but de promouvoir et protéger les droits de l'Homme dans le monde. Il est essentiel de préciser que les informations contenues dans ce rapport sont basées sur des sources disponibles, y compris des entretiens, des documents et d'autres matériels accessibles au public. Bien que nous nous efforcions d'être précis et objectifs, *Aix Global Justice* ne garantit pas la véracité absolue ou l'exhaustivité des données présentées dans ce rapport.

Ce rapport est un outil de sensibilisation, de défense des droits de l'Homme et de dialogue constructif. Il ne constitue pas un avis juridique et n'engage pas la responsabilité d'*Aix Global Justice* ou de ses représentants. Par conséquent, *Aix Global Justice* décline toute responsabilité en cas d'erreurs, d'omissions ou d'inexactitudes dans le rapport ou pour toute action entreprise sur la base de son contenu. Les membres d'*Aix Global Justice* ne seront donc pas tenus pour responsables.

*Aix Global Justice* ne peut être tenu responsable des dommages directs, indirects, accessoires, consécutifs ou punitifs résultant de l'utilisation, de l'interprétation ou de la confiance accordée aux informations fournies.

*La dernière mise à jour date du 29.11.2023*

*Pour toute question complémentaire sur ce dossier, veuillez contacter :*

Juliette Defond et Louise Mbengue Djemba,  
Coordinatrices générales de la Clinique Aix Global Justice  
[aixglobaljustice@gmail.com](mailto:aixglobaljustice@gmail.com)  
[aixglobaljusticeclinic@proton.me](mailto:aixglobaljusticeclinic@proton.me)

## ROLE DU SECTEUR FINANCIER ET BANCAIRE

### *A) Dans quelle mesure le secteur financier et bancaire soutient-il l'industrie des combustibles fossiles ?*

Bien que le secteur financier et bancaire ait toujours soutenu ouvertement l'industrie des combustibles fossiles, une prise de conscience a semblé émerger avec l'Accord de Paris de 2015. C'est du moins ce que laissait penser l'apparition d'alliances telles que la *Net Zero Banking Alliance*, au sein de laquelle les vingt-cinq plus grandes banques européennes se sont engagées à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050<sup>1</sup>.

Sous la pression constante de la société civile, des ONG et de leurs actionnaires, certaines banques ont commencé à réévaluer leur engagement envers l'industrie des combustibles fossiles<sup>2</sup>. Cependant, la pratique du « greenwashing » persiste<sup>3</sup>. Certains rapports, comme *Banking on Climate Chaos (BOCC)*, montrent que les soixante plus grandes banques mondiales versent en moyenne 764 milliards de dollars par an aux entreprises produisant de l'énergie fossile<sup>4</sup> depuis la signature de l'Accord de Paris en 2015. Ces chiffres soulignent les limites des engagements déclarés par les banques en matière de neutralité carbone, mettant en évidence une disparité entre les discours prometteurs et la réalité des financements accordés.

En France, par exemple, BNP Paribas, la plus grande banque européenne et l'une des plus grandes banques mondiales, a versé en 2022 plus de 7 milliards de dollars à dix opérateurs fossiles distincts, dont TotalEnergies<sup>5</sup>. Selon un rapport publié en octobre 2020 par Oxfam France, l'empreinte carbone des grandes banques françaises est près de huit fois supérieure aux émissions de gaz à effet de serre de la France, en raison de leur soutien aux « bombes carbone »<sup>6</sup>.

Ces investissements donnent lieu à des projets très controversés, notamment des projets d'extraction tel que le récent projet EACOP de TotalEnergies, ainsi que des pipelines et autres infrastructures liées aux combustibles fossiles. Pour financer ces « bombes carbone », les banques peuvent soutenir directement le projet, ou indirectement par des subventions aux entreprises qui utilisent ces fonds pour les concrétiser<sup>7</sup>. Tel est le cas de certains acteurs financiers, notamment le Crédit Agricole, BNP Paribas et la Société Générale, qui se sont engagés à ne pas financer le projet EACOP, mais qui le soutiennent indirectement à travers les financements qu'ils accordent à TotalEnergies<sup>8</sup>.

Face à l'urgence climatique, les banques ont un rôle déterminant à jouer dans la transformation vers

---

<sup>1</sup> International Energy Agency (IEA), *Net zero by 2050*, mai 2021, [disponible ici](#).

<sup>2</sup> Les Amis de la Terre / Oxfam, *La colossale empreinte carbone des banques : une affaire d'État*, novembre 2019, p. 7, [disponible ici](#). Cf. annexe 1 (p. ii).

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 25. Cf. annexe 1 (p. iii).

<sup>4</sup> Rainforest Action Network et al., *Banking on Climate Chaos 2023*, 2023, [disponible ici](#).

<sup>5</sup> Maxime VAUDANO, « « Bombes carbone » : le soutien crucial des banques françaises aux projets fossiles mondiaux », *Le Monde*, 1<sup>er</sup> novembre 2023, [disponible ici](#).

<sup>6</sup> Oxfam France, *Banques : des engagements à prendre au 4e degré*, 27 octobre 2020, p. 3, [disponible ici](#). Cf. annexe 2 (p. iv).

<sup>7</sup> Antoine GREGO, « Des bombes carbonées empirent le changement climatique », *Demain et Durable – comprendre l'écologie et agir !*, 5 novembre 2023, 5:28, [disponible ici](#).

<sup>8</sup> Reclaim Finance, *Pétrole et gaz : Que financent les banques françaises ?*, 8 février 2023, [disponible ici](#).

une finance véritablement durable. Malgré une augmentation notable des investissements climat ces dernières années, ceux-ci restent encore largement insuffisants<sup>9</sup>. L'exploration de nouvelles approches et l'adoption de pratiques transparentes sont donc essentielles pour forger un avenir financier aligné sur les impératifs environnementaux mondiaux. Il est crucial d'explorer des alternatives audacieuses et responsables pour catalyser un changement rapide vers des options plus durables.

Pour parvenir à ce changement, la collaboration des acteurs financiers avec les géants de l'industrie comme moyen nécessaire à une transition énergétique réussie, doit être remise en question et mis en balance face aux problématiques de responsabilité.

### ***B) Quelles sont les implications de ces investissements pour les droits de l'Homme ?***

« *La crise climatique est la plus grande menace pesant sur la survie de notre espèce et met désormais en péril les droits humains aux quatre coins de la planète*<sup>10</sup> ». Cette crise climatique, se traduisant par l'accélération du réchauffement climatique et la dégradation de l'environnement, résulte de manière incontestable des activités humaines.

Selon l'Agence internationale de l'énergie<sup>11</sup>, les émissions mondiales de dioxyde de carbone dues à la combustion d'énergies fossiles ont atteint le niveau record de 36,3 milliards de tonnes en 2022. Ainsi, l'industrie des combustibles fossiles, amplement financée par les investissements du secteur financier et bancaire, contribue grandement à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, première cause du réchauffement climatique. Les nombreuses conséquences de ce réchauffement, telles que les inondations, les sécheresses, les cyclones ou encore l'élévation du niveau de la mer mettent en péril l'effectivité et la garantie des droits humains. De manière non exhaustive, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et le Conseil des droits de l'Homme ont évoqué les effets néfastes des changements climatiques sur une série de droits fondamentaux<sup>12</sup>.

L'extraction de pétrole et de gaz sont des activités extrêmement consommatrices en eau qui peuvent entraîner des pénuries d'eau potable auprès des populations locales. Elles peuvent également être à l'origine de libération de substances toxiques dans les cours d'eau, mettant en danger la santé des populations exposées ainsi que leur accès à l'eau. Ce fut le cas du peuple *Ogoni* dans le delta du Niger qui, pendant plus de cinquante ans, a été exposé à la contamination de l'eau et des sols sur leur territoire<sup>13</sup>. Cette contamination résultait de l'extraction de pétrole et de gaz par l'entreprise Shell. Bien que reconnue responsable pour ces faits devant la cour d'appel de La Haye<sup>14</sup> et blâmée par l'opinion publique, la multinationale a pourtant continué d'être financée par le secteur bancaire

---

<sup>9</sup> Institute for Climate Economics (I4CE), *Panorama des financements climat*, 2018, p. 2, [disponible ici](#).

<sup>10</sup> Secrétaire général des Nations unies, *La plus haute aspiration : Un appel à l'action en faveur des droits de la personne*, allocution du 24 février 2020 faite devant le Conseil des droits de l'Homme.

<sup>11</sup> IEA, *World Energy Outlook 2022 – Analysis*, octobre 2022, [disponible ici](#).

<sup>12</sup> Assemblée générale des Nations unies, A/HRC/RES/41/21, *Droits de l'homme et changements climatiques*, 12 juillet 2019.

<sup>13</sup> Liza FABBIAN, « La filiale nigérienne du pétrolier Shell condamnée pour pollution environnementale », *Radio France internationale*, 30 janvier 2021, [disponible ici](#).

<sup>14</sup> Cour d'appel de La Haye, *Case Four Nigerian Farmers and Milieudéfense v. Shell*, 29 janvier 2021, ECLI:NL:GHDHA:2021:1825.

à hauteur de 64 milliards de dollars entre 2016 et 2022<sup>15</sup>. De plus, la réalisation de projets liés aux combustibles fossiles peut entraîner le déplacement forcé de communautés, comme c'est le cas avec le projet EACOP de TotalEnergies<sup>16</sup>.

Ces activités menacent donc l'effectivité du droit à l'eau, à l'alimentation et à un logement sûr, garantis par l'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), ainsi que le droit à la santé prévu par l'article 12 du même pacte. De manière globale, le droit à la vie, garanti par l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et renforcé par l'article 6 du Pacte international des droits civils et politiques (PIDCP), est également impacté par les effets des changements climatiques. Le Comité des droits de l'Homme a indiqué que ceux-ci font partie des « *menaces les plus urgentes et les plus graves pour la capacité des générations présentes et futures de jouir du droit à la vie*<sup>17</sup> ».

Il est également important de mentionner les conséquences des activités de l'industrie des combustibles fossiles sur les droits culturels. Le PIDESC et le PIDCP assurent respectivement un droit à participer à la vie culturelle (article 15) et le droit des minorités de jouir de leur propre culture (article 27). La préservation des espaces et ressources naturelles est donc essentielle pour garantir ces droits, notamment aux populations autochtones. Bien que ces populations ne représentent que 5% de la population mondiale, elles concentrent sur leurs territoires 80% de la biodiversité<sup>18</sup>. La perte de ces territoires ancestraux mettrait en péril leur héritage culturel et conduirait à une aggravation de la perte de la biodiversité et donc des effets du réchauffement climatique. Pourtant, au lieu de voir ces peuples comme un allié dans la lutte pour le climat, les États occidentaux et les organes décisionnels internationaux comme l'ONU les tiennent à l'écart en utilisant un « *langage juridique imprégné de doctrines de conquête et de discrimination raciale*<sup>19</sup> ». L'année dernière, lors de la COP 27 de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, les droits des peuples autochtones ont été largement vidé de leur substance dans les textes finaux à cause du langage utilisé. Alors que ce sont ces mêmes populations qui sont les plus exposées aux effets des dérèglements climatiques<sup>20</sup> et qui sont en première ligne face aux activités et projets de l'industrie des combustibles fossiles<sup>21</sup>. Dès lors, il semblerait essentiel d'inclure pleinement ces populations au processus décisionnel international.

Au regard des impacts de l'usage et de l'exploitation des combustibles fossiles sur les droits humains, il est crucial que le secteur financier et bancaire cesse d'investir dans cette industrie et réoriente ses investissements vers des engagements concrets pour le développement des énergies durables.

---

<sup>15</sup> Rainforest Action Network et al., *Op. cit.*, p. 18. Cf. annexe 3 (p. vi).

<sup>16</sup> Human Rights Watch, *Ouganda : Le projet d'oléoduc appauvrit des milliers de personnes*, 10 juillet 2023, [disponible ici](#).

<sup>17</sup> Comité des droits de l'Homme, Observation n°36 sur l'article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, concernant le droit à la vie, 30 octobre 2018, §65.

<sup>18</sup> Perrine MOUTERDE, « Les peuples autochtones, acteurs majeurs de la protection des espèces et des écosystèmes », *Le Monde*, 11 septembre 2021, [disponible ici](#).

<sup>19</sup> Rainforest Action Network et al., *Op.cit.*, p. 39. Cf. annexe 3 (p. vii).

<sup>20</sup> Amnesty International, *Fatal fuels*, 2023, p. 18, [disponible ici](#). Cf. annexe 4 (p. viii).

<sup>21</sup> Florentin ROY, « Populations autochtones : des peuples en lutte pour l'environnement », *Youmatter*, 7 avril 2023, [disponible ici](#).



### ***C) Le secteur financier et bancaire dissimule-t-il les investissements dans l'industrie des combustibles fossiles par le biais de systèmes comptables offshore ou difficiles à traquer ?***

Suite à la prise de conscience de l'impact climatique des énergies fossiles, la pression sociale remet en question la responsabilité des banques dans le soutien des industries fossiles, appelant à adopter des pratiques plus durables<sup>22</sup>.

Or, les banques utilisent des mécanismes financiers pouvant dissimuler leurs investissements afin de ne pas entacher leur réputation aux yeux de la société civile et poursuivre leurs activités. Cependant, ces pratiques mettent à mal leur impact environnemental ainsi que la transparence de leurs actions. En effet, la complexité des mécanismes utilisés pour soutenir les industries fossiles empêche la traçabilité des investissements de « bombes carbone ». Cette opacité compromet l'engagement de responsabilité des banques, rendant ainsi difficile l'arrêt des financements des projets de combustibles fossiles.

Parmi ces mécanismes opaques, il y a notamment les investissements indirects. Cela signifie que les banques évitent souvent de financer directement les projets d'extraction fossile, préférant accorder des prêts aux entreprises, comme TotalEnergies ou BP. Lucie Pinson, directrice de l'ONG Reclaim Finance, déclare, en ce sens que : « *si on ne peut pas établir un lien de causalité direct, il est fort probable que des fonds prêtés en 2022 aient contribué au fonctionnement de bombes carbone en exploitation ou au développement de futurs projets*<sup>23</sup> ».

Les émissions d'obligations et la gestion d'actifs constituent également d'autres mécanismes indirects. C'est notamment ce que fait BNP Paribas en participant aux émissions d'obligations : la société facilite la levée de fonds pour des entreprises, y compris celles opérant dans le secteur des énergies fossiles. En tant que gestionnaire d'actifs, BNP Paribas gère des portefeuilles d'investissements pour ses clients. Si cette gestion d'actifs est liée à l'expansion des énergies fossiles, cela signifie qu'ils peuvent investir dans des entreprises du secteur des énergies fossiles au nom de leurs clients<sup>24</sup>.

Finalement, les systèmes comptables offshore sont aussi utilisés comme des mécanismes de dissimulation afin de rendre difficile la traçabilité des investissements liés aux combustibles fossiles. Il y a de grandes raisons de croire que certains instituts financiers aient recours à ce genre de pratique. En effet, ces paradis fiscaux apportent de nombreux avantages pour la dissimulation de certains investissements, tels que de faibles contrôles réglementaires et de surveillance, des services financiers attrayants pour les entreprises qui cherchent à éviter l'imposition, et l'intermédiation financière non-bancaire<sup>25</sup>.

Pourtant, aucune donnée sur cette pratique n'est disponible pour le public. Ce manque d'information laisse supposer que certaines banques utilisent volontairement ce genre de système

---

<sup>22</sup> Novethic, *Devoir de vigilance : la pression monte sur BNP Paribas après sa mise en demeure*, 26 janvier 2023, [disponible ici](#).

<sup>23</sup> Maxime VAUDANO, *Le Monde*, *Op. cit.*

<sup>24</sup> Scientifiques en rébellion, *Les scientifiques en rébellion dénoncent le financement de nouveaux projets d'énergie fossile par BNP Paribas. Des dizaines d'actions dans toute la France*, 10 mai 2023, [disponible ici](#).

<sup>25</sup> Global Finance Integrity, *Offshore Financial System*, [disponible ici](#).

afin de dissimuler leurs traces et complexifier la lutte contre ces pratiques.

#### ***D) Qui sont les principaux responsables de ces systèmes bancaires occultes ?***

Il est possible de dégager plusieurs acteurs responsables de ces systèmes bancaires occultes, les banques d'une part, et les gestionnaires d'actifs et les assureurs d'autre part.

Dans un premier temps, les principaux responsables sont les banques. Le rapport *BOCC* totalise les prêts et les émissions d'actions et d'obligations de plus de deux mille entreprises, dont soixante banques, dans les énergies fossiles à l'échelle mondiale sur la période 2016-2022. En 2022, ces soixante premières banques mondiales ont assuré 673 milliards de dollars de financements aux producteurs de charbon, de pétrole et de gaz. Bien que la majorité de ces dernières soient américaines et canadiennes (les cinq banques avec le plus d'investissements dans le secteur sont les suivantes : JPMORGAN CHASE, CITI, WELLS FARGO, Bank of America et RBC<sup>26</sup>), les banques françaises sont également largement responsables. En effet, le rapport révèle qu'elles ont été, en 2022, les principaux soutiens européens à l'expansion des énergies fossiles via le financement des grandes entreprises exploitant pétrole et gaz. Dans le classement précité, la banque française BNP Paribas se trouve à la 11<sup>ème</sup> place, la Société Générale 21<sup>ème</sup>, le Crédit Agricole 23<sup>ème</sup> et Natixis 31<sup>ème</sup>.

Dans un second temps, les gestionnaires d'actifs, les assureurs et d'autres acteurs privés jouent également un rôle crucial dans le financement des énergies fossiles<sup>27</sup>. La gestion d'actifs est soumise à moins d'obligations de transparence que les prêts. Par exemple, les engagements de BNP Paribas sur la réduction de leurs prêts aux projets pétroliers ne conditionnent pas leurs émissions d'obligations<sup>28</sup>. Les compagnies d'assurance quant à elles, fournissent des services essentiels pour la réalisation de projets. Cependant, en l'absence d'obligation de transparence, aucun élément ne permet d'établir une traçabilité exhaustive des responsables.

Ainsi, que ce soit par le biais d'investissements indirects, d'émissions d'obligations, de gestions d'actifs ou encore de systèmes comptables offshore, le secteur financier et bancaire parvient à dissimuler la réalité de ses investissements dans les entreprises de l'industrie des combustibles fossiles. Le manque de règles contraignantes, d'engagements concrets et d'obligation de transparence participe à créer un cadre propice à ces comportements.

Les engagements des banques sont donc aujourd'hui insuffisants pour permettre une transition écologique. Une régulation publique ambitieuse devient indispensable pour atteindre les objectifs environnementaux de l'Accord de Paris et, de ce fait, protéger les droits humains des effets du réchauffement climatique, exacerbés par les projets de l'industrie fossile financés par le secteur bancaire.

---

<sup>26</sup> Rainforest Action Network et al., *Op. cit.*, p. 10. Cf. annexe 3 (p. v).

<sup>27</sup> Thomas BAIETTO, « Banques, Etats, fonds privés... Qui finance les énergies fossiles, principale cause du réchauffe », *Franceinfo*, 20 mars 2023, [disponible ici](#).

<sup>28</sup> Scientifiques en rébellion, *Op. cit.*

## **LISTE DES ANNEXES**

*Annexe 1* : Les Amis de la Terre / Oxfam, *La colossale empreinte carbone des banques : une affaire d'État*, novembre 2019 p. 7 et p. 25 \_\_\_\_\_ ii

*Annexe 2* : Oxfam France, *Banques : des engagements climats à prendre au 4ème degré*, 27 octobre 2020, p. 3 \_\_\_\_\_ iv

*Annexe 3* : Rainforest Action Network et al., *Banking on Climate Chaos 2023*, 2023, pp. 10, 18 et 39 \_\_\_\_\_ v

*Annexe 4* : Amnesty International, *Fatal fuels*, 2023, p. 18 \_\_\_\_\_ viii



## Annexe 1 : Les Amis de la Terre / Oxfam, *La colossale empreinte carbone des banques : une affaire d'État*, novembre 2019 p. 7 et p. 25

Répondant à ces incitations autant qu'à la pression grandissante de la société civile, les institutions financières privées sont de plus en plus nombreuses à adopter et communiquer sur de nouveaux engagements volontaires censés limiter leur exposition aux secteurs carbonés et aligner leurs activités aux objectifs de l'Accord de Paris. Les grandes banques françaises qui, à la veille de la COP21, avaient annoncé des mesures de réduction de leur soutien au charbon, se sont notamment dotées d'un panel de politiques sectorielles, couvrant désormais aussi l'industrie pétrolière et gazière.

La réalité est pourtant cruelle, les organisations de la société civile n'ont cessé d'alerter sur les flux de capitaux qui continuent d'alimenter de manière massive et inflexible les énergies fossiles. Cette année encore, une étude portée par 160 ONG révélait que 1 700 milliards d'euros de financement avaient été accordés à ces industries au cours des trois ans qui ont suivi la COP21<sup>18</sup>. À l'occasion du *Climate Finance Day 2018*, les Amis de la Terre France et Oxfam France publiaient deux rapports<sup>19</sup> montrant non seulement que les grandes banques françaises avaient augmenté leurs financements aux énergies fossiles depuis l'adoption de l'Accord de Paris sur le climat, mais qu'elles n'avaient même pas renoncé à soutenir le développement du secteur du charbon.

En réaction à ces conclusions, le ministre de l'Économie et des Finances Bruno Le Maire a appelé les banques, assureurs et gestionnaires d'actifs à prendre des engagements d'arrêt de leurs soutiens aux secteurs les plus nocifs pour le climat, au premier rang desquels le charbon, et brandissant pour la première fois la menace d'une régulation contraignante publique pesant sur les activités climaticides des banques<sup>20</sup>. En dépit de cette prise de conscience affichée, les reculs successifs du gouvernement tout au long de 2019 ont démontré son intention de ne pas aller plus loin que de vagues incitations, et ce malgré les réponses asymétriques et insuffisantes apportées par les banques françaises.

Mais alors que la puissance publique semble prête à croire que les banques sauront s'autoréguler de manière à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, quelle est l'ampleur réelle du problème ? Les Amis de la Terre France et Oxfam France ont décidé de mener l'enquête et d'évaluer l'empreinte carbone des grandes banques multinationales françaises. La recherche s'est portée sur BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale et Banque Populaire Caisse d'Épargne (BPCE) qui figurent toutes dans le top 20 mondial<sup>21</sup> et dans le top 10 européen<sup>22</sup>, revêtent une importance systémique globale. La fin de tout soutien à l'expansion des énergies fossiles devant être la première priorité d'un alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris, ont été calculées les émissions de gaz à effet de serre liées aux financements et investissements accordés par ces groupes aux entreprises des secteurs du charbon, du pétrole et du gaz.

Cette étude s'est en parallèle intéressée aux raisons profondes de l'inaction de l'État, alors que les petits pas concédés par les banques ne suffisent pas à répondre à l'urgence climatique. Les Amis de la Terre France et Oxfam France ont travaillé à mettre en lumière l'influence exercée par les lobbies de la place financière parisienne pour freiner toute forme de régulation publique des activités bancaires, laissant à ce jour aux intérêts privés le champ libre pour continuer à parier contre l'Accord de Paris.

# 3. L'État doit s'émanciper du lobby financier et légiférer

---

## L'État propose diversions et fausses solutions

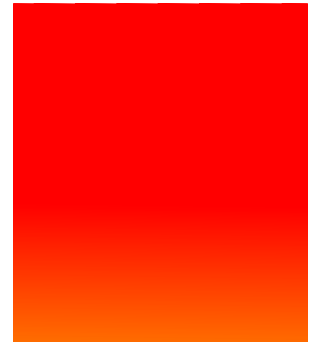
Les sommets visant à concilier finance et climat se sont multipliés depuis la COP21 en 2015. Dernier exemple en date, le sommet des Nations Unies sur le climat, le 23 septembre 2019, où 130 banques ont notamment signé une déclaration « pour une activité bancaire responsable ». Parmi ces banques, cinq françaises, se préparent, d'ici 3 ans, à analyser leurs activités pour les rendre compatibles avec l'Accord de Paris sur le climat<sup>82</sup>. Les banques (1) s'engagent à développer des méthodologies afin de mesurer l'impact climatique de leur portefeuille, et (2) créent des coalitions d'acteurs financiers pour prendre des engagements collectifs. Malheureusement ces déclarations en cascade s'apparentent plus souvent à un outil de communication et de greenwashing. La méthode et le calendrier ne garantiront en rien un alignement avec l'Accord de Paris, repoussant aux calendes grecques toute sortie des énergies fossiles. Comme le montrent les deux premières parties de ce rapport, il existe un fossé entre les politiques volontaires des banques commerciales françaises et ce qu'exige le respect des objectifs de l'Accord de Paris.

**Il existe un fossé entre les politiques volontaires des banques commerciales françaises et ce qu'exige le respect des objectifs de l'Accord de Paris.**

La tendance au niveau international est révélatrice du positionnement français : le gouvernement croit au mythe de l'autorégulation du système financier, sans jamais rendre la finance redevable. Pourtant l'État français est très fier de porter au niveau international l'article 173 de la loi de Transition énergétique pour la Croissance verte de 2015, votée lors de la mandature précédente. Cet article, une première mondiale, incite les investisseurs institutionnels français à être transparents sur l'impact de leurs investissements en matière de climat. Ces derniers doivent indiquer la part verte de leurs portefeuilles, mais aussi la contribution de leurs investissements dans la lutte contre les changements climatiques. Après trois ans, le reporting climatique apparaît trop souvent comme un exercice de conformité, s'éloignant de l'objectif initial du législateur qui visait à augmenter les flux de financement et d'investissement vers la transition bas carbone<sup>83</sup>.

Les obligations de transparence de l'article 173 ne prévoient même pas la publication de la part et des montants des soutiens financiers accordés aux énergies fossiles, et ne

Annexe 2 : Oxfam France, Banques : des engagements climats à prendre au 4ème degré, 27 octobre 2020, p. 3



ÆH GK; IÆKLH ßI ÆC 7J; " ð7D9; 70I , 7H ß E9JE8H +N 7C "H7D9;  
BæL; B LEÆ I KH708 0490., - : 90 . : 7 >> , 70 /0> -, 9 0 > 1, 90, 40 > 4 0 N  
>0920 P > /0 1: 4 70 > N8 4 > 4 9 > /0 2, EM0110? /0 >0 0 /0 7 , 9. 0 09? 4 0 [; I  
' C 31 ÆDI ;; =7P ; ; J:; I; HJ 31 K; I :; I 79322' I :; ð7D9; C; DJ; J: XDL; I 31  
I; C; DJ:; I I 3NFH0977B I 87D6K; I H7D\_71; I V , , 7H87I H : 2 =H9EB /E9? J # ' D'  
H7B , H : 2] KJK; B; J 7' 7D6K; , EI J7B V 7J; ?-D; DJ C 337H I :; JEDD; I ' GK27B DJ  
+ F7H7D 79KD; ; I :; KNFH C 3H I 87D6K; I H7D\_71; I 7 ; B I; KB KD; ; C FH 2J; 97H  
8ED; ; KN E3 I KF' H KH 9; B : K J; H2E3 H7D\_71 ; I DEKL; B I : EDD' ; I C EDJH DJ 7K I I ?  
GK; ; I 9 E3N; ; ð7D9; C; DJ: ? ' H DJ I EDJ FEI I 3B I : 9 0 : 4A0 > 24 7 , 9 0 % >  
? , 70 . : 9? 4 0 /0 C 1: 4 8 : 4 > , C . 3, 9208 09? > . 78 , ?4 0 > 0 [ : . 4N? N9N , 70

C1, 8 , 9. 0 , NA, 7 N 748 , . ? . 78 , ?4 0 /0 9 : ? 0 , 209? > 07 9 7 -, 9 0 1, 90, 40 M 7  
070 : 9 , , ?09? J 3 I H I K 37J I EDJ' : ? 7D J I ? 3ED 9EDI 2 aH GK; B I "H7D\_71 EDJ; D  
C EQ; DD; ; KHEI I KH8 KH 9EC F3; I DEKI FE3KEDI ; D9EH FBKI L7 9; GK; ð7D9; DEJH  
7H; DJ GK; F7HDEJH FHEFH 9EDI EC C 7JÆD : ? 0 , 209? 0 N > 0920 / : 9. 9 : ? 0 08 40 : > 20  
/IN8 4 > 4 9 > /0 /? DEKI FH DÆDI ; D 9EC F3; B I ' C 31 ÆDI ;; =7P ; ; J:; I; HJ :; DEJH  
7H; DJ DEJH ; C FH 2J; 97HED; I; H7D; ED9; ; KN E3 FBKI ' B L' ;

( 7 H 7B' ; I JGKX7L; 9 DEI ED: I B I 87D6K; I H7D\_71; I 9EDJ2K; DJ:; I EKJ; D3HKD; ' 9EDEC ?  
97HED' ; GK? 9EC FHEC; JBE8@ 9J? :; 9EDJ; D3H8 H 9 7K ; C; DJ =Æ87B; D :; I I EKI : X : X9?  
B 2D: KI 3a9B . 0 D238 0 > 40 > -, 9 0 > 1, 90, 40 > . : 9? 40 , 409? /0 140, 9. 0 7N . : 9:  
8 40 . : 8 8 0 070 > 7 1: 9? M. 0 5 . 07 . : 9/ 4, 4M 9 N. 3, 1108 09? /0 7 > /0 /14 4M  
Æ2D:; BE8@ 9J? :; ; D9EKH7= ' F7HB I I 9? DJ? 3K; I

, EKH7DJ 9 N. 3, 1108 09? , /0 M /0 , , 4 /0 > . : 9 > N 09. 0 > . , ? > : 34 0 > : 7  
, 9. 0 B I H GK; I :; ; KN:; EH6J7K=C; DJ; H7? DJ:; FBKI :; B D2; 7K:; B' C; H=HC  
F; H7D; D C EQ; DD; ; 9; DJ2 aJH I KD C aJH B 3ED=:; I 9e3; I H7D\_71; I B I 2ED: 73ÆDI  
I KHL? D: H7? DJ FBKI :; 92G E3 F7H7D 7D3; I 70EDD; ; J ? FF; B I L7=K; I :; 9 7B KH; D  
H =ÆD F7H ? DD; I X J; D: H7? DJ:; [EKH 9EDJH 7K [EKH X K? ; J9 /? B I H I JH9JÆDI  
B' ; I B' F7D: ' C ? :; EL? EDJ C 1 KD; =H7D: ; F7H? : K C ED:; B7HbJ; J; DJH7D' KD;  
871 I ; ; I ' C 31 ÆDI B' J; D: 7D9; =Æ87B ; B D; 9 7D=:; F7I C E2DI GK; B I ' C 31 ÆDI D;  
9 KJ; DJ 9EDI ? ' H7B8 C; DJ B 8K: =; J97HED; C ED: 2BI; H7 9EC F3; C; DJ' FK1' B EHPED

## LEAGUE TABLE - *Banking on Fossil Fuels*

Bank financing for approximately **2,000** group-level companies that are either independent or a parent company. Including subsidiaries of those companies, this report covers a total of **3,210** companies active across the fossil fuel life cycle.

RANK	BANK	2016	2017	2018
1	JPMORGAN CHASE	\$65.357 B	\$72.817 B	\$69.365 B
2	CITI	\$45.691 B	\$50.239 B	\$49.734 B
3	WELLS FARGO	\$37.581 B	\$55.955 B	\$62.524 B
4	BANK OF AMERICA	\$39.157 B	\$38.399 B	\$35.148 B
5	RBC	\$30.525 B	\$40.522 B	\$41.960 B
6	MUFG	\$26.255 B	\$27.662 B	\$37.747 B
7	BARCLAYS	\$31.846 B	\$32.098 B	\$26.857 B
8	MIZUHO	\$22.239 B	\$19.925 B	\$29.826 B
9	SCOTIABANK	\$20.590 B	\$26.393 B	\$29.231 B
10	TD	\$20.546 B	\$29.943 B	\$26.246 B
11	BNP PARIBAS	\$18.302 B	\$19.297 B	\$19.693 B
12	MORGAN STANLEY	\$24.808 B	\$26.503 B	\$22.995 B
13	HSBC	\$17.973 B	\$22.450 B	\$20.929 B
14	GOLDMAN SACHS	\$23.888 B	\$21.547 B	\$22.076 B
15	BANK OF MONTREAL	\$17.753 B	\$21.989 B	\$21.909 B
16	SMBC GROUP	\$11.135 B	\$12.452 B	\$17.087 B
17	BANK OF CHINA	\$26.815 B	\$13.941 B	\$22.765 B
18	ICBC	\$19.841 B	\$14.956 B	\$14.778 B
19	CIBC	\$12.758 B	\$15.443 B	\$12.852 B
20	CREDIT SUISSE	\$20.162 B	\$23.215 B	\$17.982 B
21	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	\$13.233 B	\$10.638 B	\$15.236 B
22	DEUTSCHE BANK	\$21.156 B	\$20.392 B	\$16.786 B
23	CRÉDIT AGRICOLE	\$9.123 B	\$11.570 B	\$13.604 B
24	AGRICULTURAL BANK OF CHINA	\$11.857 B	\$5.785 B	\$7.597 B
25	INDUSTRIAL BANK	\$8.804 B	\$8.429 B	\$12.631 B
26	CHINA CONSTRUCTION BANK	\$15.261 B	\$9.305 B	\$9.667 B
27	CHINA CITIC BANK	\$8.097 B	\$6.181 B	\$9.362 B
28	ING	\$9.163 B	\$8.655 B	\$12.107 B
29	SHANGHAI PUDONG DEVELOPMENT BANK	\$6.900 B	\$5.622 B	\$7.756 B
30	CHINA MERCHANTS BANK	\$9.440 B	\$3.996 B	\$7.828 B

# RECORD FOSSIL FUEL PROFITS



Last year's combined \$200bn profit for the 'big four' oil and gas companies brings little hope of driving down emissions



COMPANY	PROFITS FOR 2022 (\$US)*	TOTAL BANK FINANCING 2016-2021 (\$US)	INCREASE FROM 2021 PROFITS	BANK FINANCING 2022	BANK
OCCIDENTAL PETROLEUM CORP	\$12,421,000,000	\$65,891,776,083	721.49%	0	BANK OF AMERICA CITI JPMORGAN CHASE
PIONEER NATURAL RESOURCES CO	\$7,845,000,000	\$33,932,199,825	270.40%	0	WELLS FARGO CREDIT SUISSE
EQUINOR ASA	\$28,744,000,000	\$15,955,340,325	235.17%	0	JPMORGAN CHASE BANK OF AMERICA BARCLAYS
EXXON MOBIL CORP	\$55,740,000,000	\$86,988,957,988	141.93%	0	BANK OF AMERICA JPMORGAN CHASE CITI
SUNCOR ENERGY INC	\$6,665,198,438	\$24,303,841,760	120.37%	0	CIBC RBC TD
SHELL PLC	\$39,870,000,000	\$64,124,122,786	106.70%	0	BNP PARIBAS MORGAN STANLEY BARCLAYS
CANADIAN NATURAL RESOURCES LTD (CNRL)	\$8,030,987,696	\$35,926,312,659	42.71%	0	TD RBC SCOTIABANK



### Indigenous Peoples' Sovereignty

Indigenous Peoples should lead present and future climate change negotiations in order to center Indigenous Peoples' rights and sovereignty. We hold an estimated 80% of what remains of the Earth's land-based biodiversity in our lands and traditional territories.<sup>65</sup> Without Indigenous Peoples protecting and maintaining ecosystems, climate change would have already caused widespread planetary collapse. Indigenous Peoples hold sacred connections to Mother Earth and Father Sky who maintain the balance of life on this planet.



However, Indigenous Peoples' rights and sovereignty are threatened by colonizing governments that sanction deforestation, fossil fuel development, industrial agriculture, and carbon offsets, activities often undertaken

in Indigenous Peoples' territories without Free, Prior, and Informed Consent (FPIC). As things stand, nation-states and international decision-making bodies like the UN use legal language steeped in doctrines of conquest and racial discrimination. Their language erases Indigenous Peoples' sovereignty and jurisprudence over their lands, air, waters, and biodiversity.<sup>66</sup> At the UNFCCC's COP27 in Sharm-el-Sheik, language affirming Indigenous Peoples' rights was largely gutted in the final texts.<sup>67</sup> At the UN Conference on Biological Diversity (UNCBD) COP15 December 2022 meeting in Montreal, Indigenous rights were qualified and constrained. The decision-makers there suggested not that Indigenous Peoples should have jurisdictional authority, self-government, or self-determination. Instead they proposed a kind of resource co-management that falls short of Indigenous Peoples' full rights.



Indigenous relatives take to the streets at COP25 to protest false solutions; Indigenous youth at COP25 in Madrid, Spain call on leaders to fix Article 6 in the Paris Agreement; Protestors call on US President Biden to stop the Willow Project  
PHOTOS: IEN; People vs Fossil Fuels





management.<sup>79</sup> Coal mining and fracking both generate toxic waste that are known to contaminate water.<sup>80</sup> Oil extraction and transportation routinely entail irreversible spills damaging nearby ecosystems and destroying the biodiversity and means of subsistence of fenceline communities. Flaring and other processing activities release toxic air pollutants that harm the health of workers and neighbouring communities.

UN experts agree that extractive projects such as **fossil fuel production**, have a **disparate impact on Indigenous Peoples and other marginalized groups**. Such groups experience structural and / or intersecting forms of discrimination and poverty, and as a result, are more likely to reside on the fenceline of fossil fuel infrastructure. **They live in so-called "sacrifice zones,"** defined by UN experts as places "where residents suffer devastating physical and mental health consequences and human rights violations as a result of living in pollution hotspots and heavily contaminated areas."<sup>81</sup> In 2022, UN Special Rapporteur on contemporary forms of racism, racial discrimination, xenophobia and related intolerance stressed that **climate change is driving the proliferation of sacrifice zones**,<sup>82</sup> which in many places are, in effect, racial sacrifice zones.<sup>83</sup>

Since the 1990s, Amnesty International and its partners<sup>84</sup> have documented and amplified the calls for justice of communities in the Niger Delta against carbon majors and Nigerian authorities.<sup>85</sup>

Nigeria's largest oil producing joint venture is the Shell Petroleum Development Company of Nigeria Ltd. (SPDC), and its main shareholder is the state-owned Nigerian National Petroleum Corporation. Shell owns 30% through its wholly-owned subsidiary and is SPDC's operator – as such, it operates and maintains the wells, pipelines and other facilities that are needed to produce and transport oil extracted in the region.<sup>86</sup> Since Shell first discovered oil near the village of Oloibiri in 1956, the Niger Delta has become Africa's most valuable oil-producing region. For more than five decades, Shell along with other international oil giants operating in the region have earned billions of US dollars from their operations in the Delta<sup>87</sup> while local communities such as the people of Ogoniland, have struggled against oil pollution and destruction of their ecosystem.<sup>88</sup> Every year, hundreds of oil spills irreversibly devastate the Niger Delta, caused by old and poorly maintained pipelines or criminal activity such as oil theft. These spills, which mining operators have failed to adequately clean up over the years, have a devastating impact on the fields, forests and fisheries that the majority of the people in the region depend on for their food and livelihoods. Oil spills also contaminate drinking water and expose people to serious health risks.<sup>89</sup> Amnesty International's research has revealed that oil exploitation in the Niger Delta, and in particular, Shell's operations, continues to undermine fenceline communities' human rights to information, a clean, healthy and sustainable environment, adequate standard of living, water, health and effective remedies.<sup>90</sup>